

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2007

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Procès-verbal de la quatrième séance du comité consultatif aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 26 février 2007, à 19h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval, à Saint-Bruno.

Présences Parents :

Nancy Bernard

Chantal Bourdeau

Marie-Claude Dion

Martine Hubert-Meyer

Johanne Lacroix

Marc Langlois

Serge Lanthier

France Tremblay

Représentante de la communauté :

Catherine Bisson

Représentant des directions d'établissement :

Richard Sylvain

Représentant du personnel enseignant :

Richard Bisson

Représentant du personnel de soutien :

Eric Villeneuve

Représentante du personnel professionnel :

Evelyne Provost

Représentant de la direction générale :

Jean-Louis Tousignant

Absences:

Absences Parents:

Anne Lecavalier

Geneviève Tremblay

Ouverture: Constatation du quorum Constatation du quorum

Formant quorum sous la présidence de madame France Tremblay, la séance est ouverte à 19h30.

Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 20-2007-02-26

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lacroix appuyée par madame Nancy Bernard d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2007 (annexe 1-26-02-2007)
 - 2.1 Suivi (Plan de répartition)
- 3. Parole au public
- 4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexes 2 à 4-26-02-2007)

Consultation

- 5. Calendrier scolaire 2007-2008 (annexes 5 et 6-26-02-2007)
- 6. Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier cycle au deuxième cycle du secondaire (annexes 7 à 11-26-02-2007)

Information

- 7. Passage primaire-secondaire (annexe 12-26-02-2007)
- 8. Procédure de classement EHDAA (annexe 13-26-02-2007)
- 9. Parole au public
- 10. Correspondance
- 11. Questions diverses
- 12. Prochaine réunion
- 13. Levée de la séance.

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point suivant :

En 11.1 Situation école Père-Marquette classes RAP.

Adopté unanimement.

Procès-verbal

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2007 (annexe 1-26-02-2007)

Résolution 21-2007-02-26

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Dion appuyé par monsieur Marc Langlois que le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2007, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Suivi

2.1 Suivi

Plan de répartition

Parole au public

3. Parole au public

Un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec se présente et mentionne aux membres qu'il fait le tour des comités CSEHDAA des commissions scolaires. Il est responsable du dossier d'intégration scolaire et mentionne que l'Office des personnes handicapées du Québec offre plusieurs services. Il distribue des dépliants sur les services de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Parole à la représentante au Comité de parents

4. Parole à la représentante au Comité de parents (annexes 2 à 4 - 26-02-2007)

L'ordre du jour de la séance du Comité de parents qui s'est tenue le 25 janvier 2007 ainsi que les procès-verbaux des séances du 23 novembre 2006 et du 14 décembre 2006 sont remis aux membres.

Mme Martine Hubert-Meyer mentionne aux membres que deux points ont été abordés au Comité de parents :

- Présentation des règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier cycle au deuxième cycle du secondaire par madame France Langlais, coordonnatrice au secteur de l'enseignement;
- Présentation du calendrier scolaire par monsieur Jacques Beaudet, directeur au Service des ressources éducatives.

Mme Martine Hubert-Meyer mentionne aux membres que suite à la présentation de madame France Langlais sur les règles de passage les commentaires sont les mêmes soit de voir le mot « parent » inscrit.

Pour le calendrier scolaire, les parents veulent faire quelques modifications en autres la journée du 1^{er} novembre, lendemain de l'Halloween. Les parents aimeraient que ce soit une journée pédagogique étant donné que les enfants sont plus fatigués.

Calendrier scolaire

5. Calendrier scolaire 2007-2008 (annexes 5 et 6-26-02-2007)

Le projet de calendrier scolaire 2007-2008, secteur de la Formation générale des jeunes, qui fait actuellement l'objet de consultation est remis aux membres.

Nous attendons vos commentaires d'ici le 5 mars 2007.

Avant son dépôt pour consultation, le projet de calendrier scolaire a franchi les étapes suivantes :

- 21 novembre 2006 : Comité stratégique de la mission éducative

(cadres)

- 22 novembre 2006 : Comité des relations professionnelles des

enseignants

- 6 décembre 2006 : Comité consultatif de gestion

- 12 décembre 2006 : Comité stratégique de la mission éducative

(commissaires)

- 1^{er} février 2007 : Comité consultatif de gestion

- 6 février 2007 : Conseil des commissaires – Autorisation de

consultation

Nous portons à votre attention les éléments suivants :

- Afin que les élèves puissent terminer le vendredi 20 juin 2008 et que la dernière journée de travail pour les enseignants soit le vendredi 27 juin, une entente est possible avec la partie syndicale pour déroger à l'entente locale actuelle qui stipule que « le début de l'année scolaire s'effectue en août pour un maximum de cinq jours ouvrables » (8-4.02), de façon à ce que l'année scolaire débute le vendredi 24 août pour les enseignants;
- Une journée pédagogique montérégienne le 26 octobre 2007;
- Une répartition des journées pédagogiques selon différents jours de la semaine :

quatre lundis, quatre mardis, deux mercredis, trois jeudis, sept vendredis.

Le document « Modalités de gestion du calendrier scolaire et du temps prescrit » est actuellement en révision. Il vous sera déposé ultérieurement.

Le projet de calendrier scolaire 2007-2008, secteur de la Formation générale des adultes, qui fait aussi objet de consultation est remis aux membres.

M. Richard Bisson mentionne aux membres que le calendrier est fait en considération de deux régimes pédagogiques. Pour les élèves avec la réforme scolaire et ceux qu'ils ne le sont pas. C'est pour cette raison qu'il y a des journées pédagogiques en novembre et en décembre. Il y a aussi une journée pédagogique le 6 juin à la demande des enseignants de 6^{ème} année.

Calendrier scolaire 2007-2008

Considérant la présentation au Comité CSEHDAA en date du 26 février 2007;

Résolution 22-2007-02-26

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Lanthier appuyé par madame Nancy Bernard que :

Le calendrier scolaire soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Règle de passage

6. Règle de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier cycle au deuxième cycle du secondaire (annexes 7 à 11-26-02-2007)

Selon l'article 223 de la LIP:

La commission scolaire, après consultation du comité de parents et des autres instances de la commission scolaire, établit les règles pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et celles pour le passage du premier au second cycle du secondaire, sous réserve de celles qui sont prescrites au régime pédagogique.

L'élaboration de ces règles se situe dans le contexte du « Renouvellement de l'encadrement local en évaluation des apprentissages ». La nécessité de renouveler l'encadrement local s'explique d'abord par les changements introduits dans la Loi sur l'instruction publique, notamment en ce qui a trait aux responsabilités en évaluation des apprentissages. Le 4^e paragraphe de l'article 96.15 stipule que l'école devra dorénavant se doter de normes et modalités d'évaluation des apprentissages alors que la commission scolaire en était auparavant chargée.

La commission scolaire et les écoles doivent adopter les éléments de l'encadrement local qui relèvent de leur responsabilité respective. Le tableau qui suit en présente une synthèse.

Les règles du cheminement scolaire

Règles	Responsabilité	LIP
Classement au premier cycle du primaire	Le directeur d'école	96.15, paragraphe 5
Passage d'un cycle à l'autre du primaire et classement	Le directeur d'école	96.15, paragraphe 5
Passage du primaire au secondaire	La commission scolaire	233
Classement au premier cycle du secondaire	Le directeur d'école	96.15, paragraphe 4
Passage du premier cycle au deuxième cycle du secondaire	La commission scolaire	233
Passage et classement au deuxième cycle du secondaire	Le directeur d'école	96.15, paragraphe 5

Les décisions sur le cheminement scolaire de l'élève procèdent de la logique suivante :

- 1. Étudier la situation de l'élève à la suite d'une **collecte** et d'une **analyse d'informations** qui le concernent afin de définir ses besoins particuliers en tenant compte de son intérêt et de ses capacités.
- 2. Prendre une décision au regard de la poursuite des apprentissages de l'élève (passage).
- 3. Déterminer l'organisation pédagogique qui convient à l'élève (classement) en vue de tenir compte de ses besoins et de favoriser la poursuite de ses apprentissages.

Avant le dépôt pour consultation, ces règles de passage ont franchi les étapes suivantes :

- 30 octobre et 16 novembre 2006 : Comité sur l'encadrement local en

évaluation des apprentissages

- 21 novembre 2006 : Comité stratégique de la mission

éducative (cadres)

- 12 décembre 2006 : Comité stratégique de la mission

éducative (commissaires)

- 7 décembre 2006 : Comité sur l'encadrement local en

évaluation des apprentissages

- 8 décembre 2006 : Comité stratégique de la mission

éducative (cadres)

- 13 décembre 2006 : Comité consultatif de gestion
- 24 janvier 2007 : Tables du primaire et du secondaire
- 1^{er} février 2007 : Comité consultatif de gestion

- 6 février 2007 : Conseil des commissaires – Autorisation de

consultation

Mme France Langlais, coordonnatrice au Service des ressources éducatives, fait la présentation et répond aux questions.

Règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et du premier cycle au deuxième cycle du secondaire

Considérant la présentation de madame France Langlais, coordonnatrice au Service des ressources éducatives, au Comité CSEHDAA en date du 26 février 2007;

Résolution 23-2007-02-26

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lacroix appuyé par monsieur Marc Langlois que :

Dans le passage primaire-secondaire, les membres du comité croient important que les parents soient associés de près à la démarche pour leur enfant et que cette démarche soit consignée et inscrite à même les règles du document présenté;

Que si dans le cas où le primaire propose une décision de classement et que le cheminement de la décision est modifié en cours de route par le directeur de l'école secondaire, le CCSEHDAA demande à ce que le directeur de l'école secondaire intègre le parent à sa démarche de réflexion afin de l'informer des dispositions relatives au classement de son enfant.

Adoptée à l'unanimité.

7. Passage primaire-secondaire

Passage primaire-secondaire

Chaque année, nous révisons les procédures en place à la Commission scolaire. Dans le cadre du passage primaire au secondaire, il n'y a pas eu de modifications majeures dans cette procédure. Nous avons ajusté les annexes au regard des informations qui suivent l'élève et qui sont nécessaires au classement.

Voici le calendrier des opérations et l'annexe destinée aux parents que nous commenterons lors de la présentation.

Démarche auprès des élèves et des parents Plan d'intervention		Automne
Comité de passage Inscription		Février / mars
Classement EHDAA:	Prévision :	16 mars
	Décision :	18 avril
Formation des groupes		Mai
Décision finale et information aux parents		Fin juin
Transmission des dossiers		Début d'année scolaire

Procédure de classement EHDAA

8. Procédure de classement EHDAA (annexe 13-26-02-2007)

Les diverses orientations pour l'organisation des services en classe spécialisée et des enjeux qu'ils suscitent sont présentés. L'extrait de la procédure d'identification des effectifs scolaires de l'adaptation scolaire et de classement préscolaire, primaire et secondaire est remis aux membres.

Parole au public

9. Parole au public

Néant.

Correspondance

10. Correspondance

Mme Martine Hubert-Meyer mentionne aux membres qu'il y aura un colloque du Comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes qui se tiendra à l'école secondaire De Mortagne le 24 mars prochain. Les frais sont de 10 \$ et vous devriez recevoir de l'information de l'école.

Questions diverses

11. Questions diverses

11.1 Situation école Père-Marquette classes RAP

Mme Martine Hubert-Meyer mentionne que les membres du conseil d'établissement de l'école Père-Marquette aimeraient qu'elle informe le comité CSEHDAA que suite à la décision des commissaires concernant le plan de répartition des élèves de Boucherville, trois classes de difficultés d'apprentissage sont projetées pour cette école.

Les membres du Conseil d'établissement s'inquiètent du rapport entre le nombre d'élève en difficulté et le nombre d'élève en classe ordinaire. Ils aimeraient que le Comité CSEHDAA soit soucieux de cette réalité.

Les membres du comité accueillent ces préoccupations et suivront cette situation et des réponses seront apportées.

Prochaine réunion

12. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 16 avril 2007.

Clôture de la séance

13. Clôture de la séance

Résolution 24-2007-02-26

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Bourdeau appuyé par monsieur Marc Langlois de lever la séance. Il est 10h45.

Adopté unanimement.

Signature	Présidente	Responsable